

## *Menaces et chantage*

# De Gaulle choisit la guerre

*Lorsqu'on lit les allocutions prononcées par le Général de Gaulle au cours de ses voyages en province, on a l'impression qu'il dit la bonne aventure aux Français.*

« Comme nous sommes un peuple vivant en plein dans son temps, nous avons des obstacles sur notre route et des difficultés à vaincre... Les choses vont vite, d'autres moins vite... » (?)

« Nous cherchons une issue à l'affaire algérienne. Naturellement cette issue doit être convenable, honorable... »

« De toute manière, il faut qu'avant peu, un terme soit mis à ce drame, qui ne peut avoir d'autre issue que la paix. » (*La guerre de cent ans elle-même a eu pour issue la paix*).

*C'est tout à fait dans le style des cartomanciennes : des difficultés graves vous attendent, mais vous finirez par les surmonter, grâce à votre énergie ; des gens malveillants vous guettent, mais vous saurez, après des hauts et des bas dans l'épreuve, déjouer toutes leurs ruses et vous sortirez triomphants de ce combat.*

**C**OMME d'habitude, ces formules nous ont été prodiguées au cours du voyage en Lorraine. Il faut reconnaître cependant que, cette fois, le Général de Gaulle les a complétées par quelques autres propos, assez précis pour que l'on puisse avoir une vue un peu plus nette de la position française à un moment où l'on parle d'une reprise de la négociation d'Evian.

Le Général de Gaulle offre un choix aux négociateurs du G.P.R.A., mais il les enferme dans ce choix de la manière la plus rigide : ou, vous acceptez l'association telle que je la conçois, ou nous procédons à un partage de l'Algérie.

## Et le référendum du 8 janvier...

Notons tout d'abord que c'est la première fois que cette politique est dessinée avec des contours aussi précis, mais, en même temps, que jamais auparavant le Général de Gaulle n'a proposé ces solutions à la ratification du Parlement, ni du peuple français par la procédure du référendum. Le 8 janvier, dans le texte du projet de loi soumis au suffrage universel, il n'était question que d'une organisation provisoire des pouvoirs publics en attendant l'heure de l'autodétermination. **A aucun moment il ne s'était agi ni d'une formule quelconque d'association entre une Algérie devenue indépendante et la France, ni d'un éventuel partage.** La démonstration est donc ainsi faite, de la manière la plus nette, que le oui du 8 janvier n'était pas l'approbation d'une politique clairement formulée, mais tout simplement **une confiance sans limite au Général de Gaulle**, laissé libre d'improviser, au moment choisi par lui, n'importe quelle autre solution imaginée par lui seul. C'était bien, comme nous

l'avons dit alors, un chèque en blanc. Il importe que nous en prenions acte.

## L'impossible partage

Aujourd'hui donc, voici une nouvelle politique algérienne en forme de dilemme offert publiquement au G.P.R.A. avant que la conversation ait repris. Même si le choix offert était acceptable, la méthode elle-même serait détestable ; lorsqu'on est à la veille d'une négociation, que l'on sait difficile, on n'adopte pas une attitude rigide qui a une apparence de mise en demeure : ou vous passez par nos conditions, ou nous continuons la guerre.

Mais que penser des deux termes de l'alternative ?

Ne nous attardons pas à l'idée de partage : c'est la solution la plus folle. Personne ne peut la prendre au sérieux. Comment imaginer un instant que le G.P.R.A. — et l'opinion internationale — pourraient admettre une Algérie française autour d'Oran et d'Alger, avec un couloir vers le Sahara, comprenant les plus grands ports, les terres les mieux mises en valeur, cependant que l'Algérie indépendante serait coupée du Sahara et limitée aux zones infertiles ? Jamais une telle mutilation ne serait acceptée. **Le serait-elle qu'elle entraînerait une poursuite de la guerre sous des formes nouvelles.** Le G.P.R.A. cesserait d'être un gouvernement en exil. Il serait sur son territoire, y lèverait une armée régulière, se verrait reconnu par un plus grand nombre d'Etats, organiserait ouvertement son ravitaillement en armes. Si c'est un épouvantail qu'a voulu brandir le Général de Gaulle, c'est bien mal trouvé : c'est la France elle-même qui risquerait de se mettre en position encore plus difficile. Pour l'instant, en tout cas, l'hypothèse du partage a eu pour seul résultat, une relance de l'agitation et de la tension en

Algérie.

De Gaulle, il est vrai, n'en a parlé que comme d'un pis aller il préfère l'association.

Qu'est-ce à dire ?

Il faut que les choses soient absolument nettes sur ce point.

## Pour l'intégrité du territoire algérien

**Les Fédérations de Paris et Seine-Banlieue du P.S.U., à l'occasion de la journée décidée par le GP.R.A. contre les projets de partage du gouvernement français, rappellent la doctrine du P.S.U. à ce sujet : un partage de l'Algérie, qui aboutirait à laisser sous domination française les zones les plus riches du pays — dont les villes d'Alger et d'Oran — qui détacherait de l'Algérie le territoire saharien qui en a constamment fait partie, ne parviendrait qu'à prolonger indéfiniment la guerre. La reconnaissance de l'intégrité du territoire national algérien est une condition indispensable du succès des négociations et de la paix en Algérie.**

Parler de la nécessité de l'association ou de la coopération entre la France et une Algérie devenue indépendante ne nous choque point, loin de là. Nous sommes convaincus — et l'expérience faite par d'autres pays récemment émancipés de la tutelle coloniale nous confirme dans cette conviction — qu'un pays comme l'Algérie aura avantage à rechercher, pour son développement économique, pour la formation de ses cadres techniques, une assistance à l'extérieur. La signature d'un traité

assurant l'indépendance à un pays colonisé ne règle pas tous les problèmes par une opération magique.

Mais c'est une chose de présenter cette association comme une condition préalable à la négociation, comme une formule conçue unilatéralement et pour ainsi dire imposée, et c'en est une autre, singulièrement différente, **de l'organiser sur un pied d'égalité, avec des négociateurs qui se sentent libres de décider et de s'engager.** Il est parfaitement exact de dire, comme l'a fait récemment un Professeur de droit, M. Georges Vedel : « **L'association n'est pas une alternative à l'indépendance. Les deux vont de pair. L'association passe par l'Indépendance** ».

## **L'association imposée**

Or que dit le Général de Gaulle ?

Il adopte une attitude de nature à compromettre les chances d'une véritable association, fondée sur l'acceptation de deux volontés également libres. Il prétend la poser comme condition de l'indépendance et il lui donne encore le sens d'une tutelle. Il déclare avec hauteur qu'une Algérie indépendante, non associée à la France selon des modalités fixées préalablement par lui, ne peut que sombrer dans le chaos, parce que les algériens sont incapables de fonder un Etat moderne. On l'avait dit aussi, en d'autres temps, aux Tunisiens et aux Marocains. Or c'est aux intéressés eux-mêmes de prendre conscience des concours extérieurs qui leur sont encore indispensables et qu'ils peuvent accepter ou solliciter sans avoir le sentiment de diminuer leur indépendance.

Il commet également la faute de lier la notion d'association à la protection de la minorité européenne. Ce que l'on est fondé, très légitimement, à demander aux nationalistes algériens, c'est de

donner aux européens qui décideront de continuer à vivre dans une Algérie indépendante la garantie qu'il n'y aura pas, à leur encontre, de discrimination fondée sur l'origine. Mais — et c'est précisément la difficulté du problème — il se trouve que les Européens ont dans l'ensemble une situation de prépondérance économique. C'est bien pourquoi le problème des minorités en Algérie ne se pose pas dans les mêmes termes qu'à Chypre ou au Liban. Exiger des garanties qui pourraient avoir pour objectif de « bloquer » cet état de choses, reviendrait à interdire par avance toute réforme de structure aux futurs gouvernements de l'Algérie. L'affaire des minorités est une matière complexe qui devrait constituer un des points fondamentaux d'une négociation.

Encore faudrait-il que celle-ci s'ouvre dans de bonnes conditions, c'est-à-dire dans la confiance. A en juger par les déclarations du Général de Gaulle en Lorraine, par les discours de Debré et de Joxe devant l'Assemblée Nationale, il ne semble pas que l'on soit engagé dans cette voie.

A la veille de la première phase d'Evian, il y avait eu la manœuvre de la trêve unilatérale. Au moment où l'on parle d'une chance de nouvelle rencontre, on ajoute la menace du partage aux conditions antérieurement fixées : cessez-le-feu préalable, association imposée, maintien du Sahara comme « problème en soi ». On voudrait exaspérer l'interlocuteur qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

A quoi peuvent aboutir toutes ces ruses et toutes ces pressions, sinon à prolonger la guerre, donc à accroître le nombre des victimes, à creuser encore davantage le fossé entre les communautés et entre la France et l'Algérie, à multiplier les risques d'internationalisation, à entretenir pour la France les menaces de guerre civile ? A partir du moment où l'autodétermination était proclamée comme principe fondamental de la politique française, il fallait en accepter toutes les

conséquences et tout faire pour ne plus perdre de temps.

**Robert VERDIER.**

## **GREVE A ORSAY : « Assez de sang versé »**

L'ensemble du personnel de la Faculté des Sciences d'Orsay (enseignants, chercheurs, techniciens), répondant à l'appel de toutes les organisations syndicales et politiques de la Faculté (F.E.N., C.G.T., P.C., P.S.U., Mouvement de la Paix, Comité Maurice Audin), a débrayé le mercredi 28 juin, pendant une heure, à la suite de la mort d'un technicien, père de famille, qui effectuait son service militaire en Algérie. Puis, au cours d'un meeting, une motion a été adoptée à l'unanimité, affirmant notamment : « Assez de sang versé pour les sociétés pétrolières », et exigeant « la reprise immédiate des négociations ».

## **Arrestations...**

La répression continue à frapper ceux qui, bien avant que l'on parle d'autodétermination et de négociation, ont lutté pour la paix en Algérie.

C'est ainsi qu'à Marseille, viennent, d'être arrêtés, sans que soit notifiée la raison de cette mesure, deux camarades du P.S.U.,

Adrien Bessone et Robert Bonneau.

A la suite de ces arrestations, Marcel Leforestier, secrétaire fédéral du P.S.U. a adressé une lettre de protestation au Préfet des Bouches-du-Rhône. Il déclare notamment : « Nous considérons comme inadmissible la réglementation qui permet de détenir un citoyen sans que soit immédiatement connu le motif de son inculpation, sans qu'il puisse être entouré des garanties de défense qui sont accordées aux plus grands criminels ».

De leur côté, 44 professeurs du Lycée Périer ont protesté contre l'arrestation de Robert Bonneau qui est un de leurs collègues.

## **Saisies...**

**L'**EDITEUR parisien, Robert Morel, vient d'être inculpé d'Injures publiques envers l'armée pour la publication des « 80 Exercices en zone interdite » de Daniel Zimmermann.

Ce « premier » livre, d'une qualité littéraire remarquable, est l'œuvre d'un jeune Français du contingent, qui a voulu s'y libérer de son expérience militaire en Algérie.

Ce n'est pas un détail de l'ouvrage qui est particulièrement reproché, malgré les coups de crayon plus ou moins furieux qui parsèment l'exemplaire remis par le Ministère des Armées à l'appui de sa plainte, mais l'ensemble des « 80 exercices ».

Ce livre, rappelons-le, apporte un témoignage capital sur l'état de corps et d'âme de cette jeunesse française qu'on a surnommée la Génération des Djebels et avec laquelle la France devra compter demain.

S'il y a injures, qui, dans l'armée, se considère-t-il donc aujourd'hui injurié ? La réponse nous permettrait de savoir comment la crise récente de l'Armée s'est, en fait, encore une fois, résolue.